



LES AIDES FINANCIÈRES* EDF - CTC RÉNOVATION - LOGEMENTS DE PLUS DE 2 ANS

*Aucune condition de revenu exigée - Résidences principales, secondaires ou locatives.
Cumulez les aides AGIR PLUS avec le Crédit d'Impôt (30%) et l'Eco-prêt à taux 0
en choisissant une entreprise Reconnu Garant de l'Environnement (RGE),
dans le domaine de travaux concerné*

Comment bénéficier des aides financières EDF-CTC ? Faites appel à une entreprise partenaire AGIR PLUS qui prendra en charge les formalités administratives !

NOUVEAU : Réalisez vos demandes de devis en ligne et comparez les prix ! Rendez-vous sur corse.edf.com

Isolation (tous travaux)	Combles	14€/m ²	R ≥ 7 m ² K/W
	Toits terrasses	12€/m ²	R ≥ 4,5 m ² K/W
	Murs par l'extérieur	20€/m ²	R ≥ 3,7 m ² K/W
	Planchers	12€/m ²	R ≥ 3 m ² K/W
	Ouvrants	30€/ouvrant	U _w ≤ 1,3 W/m ² K et S _w ≥ 0,3 ou U _w ≤ 1,7 W/m ² K et S _w ≥ 0,36
Conditions techniques exigées pour tout engagement travaux (devis signé) au 1 ^{er} Janvier 2015. La résistance thermique totale R exigée ne peut en aucun cas être cumulée avec une isolation existante.			

Pour vos travaux d'isolation des murs par l'intérieur, optez pour un complexe isolant adapté au bâti corse !			
Isolation des murs par l'intérieur	Type d'isolant	Complexe isolant	Aide financière AGIR PLUS
	Polyuréthane**	40mm + BA13	10€***/m ² <i>Conditions techniques non-éligibles au Crédit d'Impôt***</i>
	TH 30, TH 32**	50mm + BA13	
	Laine, Polystyrène blanc**	60mm + BA13	
	Liège, laine de bois, chanvre**	70 mm + BA13	
Tout complexe isolant dont la résistance thermique R ≥ 1,6 m ² K/W, est également éligible à l'aide financière AGIR PLUS isolation des murs par l'intérieur. *Le crédit d'impôt et l'éco-PTZ s'appliquent uniquement pour l'isolation des murs avec une résistance thermique R ≥ 3,7 m ² K/W. Plus d'infos sur le Crédit d'Impôt au 0810 140 240, prix d'un appel local.			

*Conditions techniques et montants des aides financières Janvier 2015, susceptibles d'évoluer. Plus d'infos : corse.edf.com